

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — —
9 — 02 — —
1 — 33 — — soir,
— — — —
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
— — — —
12 — 38 — —
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

MM.

Bersoullé, Charles, négociant.
Besson-Morin.
Bolognesi, Angelo, négociant.
Bouchard, docteur-médecin.
Boutet, Camille.
Bréchnac.
Bucaille.
Chanlouineau, négociant.
Chivert.
Chudeau.
Clouard.
Coutard, négociant.
Delavau, Victor.
Détriché.
Ducamp-Courtiller.
De Fos, Gustave.
Foucher-Gilbert.
Girard, Édouard.
Gouby aîné, négociant.
Gratien, Frédéric, négociant.
Jouffrault.
Lambert-Lesage.
Moriset, Léon.
Pasquier-Ardouin (Petit-Puy).
Pichon, docteur-médecin.
Ratouis, Charles.
Thoreau, Ernest, négociant.

Chronique Politique.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Versailles, 28 avril, 1 h. soir.

Chef du pouvoir exécutif à préfets
et sous-préfets.

Nos troupes poursuivent leurs travaux d'approche sur le fort d'Issy. Les batteries de gauche ont agi puissamment sur le parc d'Issy, qui n'est plus habitable pour ceux qui l'occupaient. Le fort d'Issy ne tire presque plus. A droite, notre cavalerie, parcourant la campagne, a rencontré une bande d'insurgés. Les éclaireurs du 70^e, commandés par le capitaine Santolini, ont mis en déroute cette bande de la force d'une compagnie, et en ont ramené prisonniers le capitaine, le lieutenant, le fourrier et dix hommes. Trente ou quarante hommes sont tombés blessés ou tués. Le reste des insurgés a été poursuivi jusqu'après des Hautes-Bruyères. Malgré la vigueur de la fusillade, nous n'avons eu de notre côté aucune perte à déplorer.

A. THIERS.

DÉCLARATION DE M. DE BISMARCK.

L'Indépendance belge, du 25, publie la dépêche suivante :

Berlin, lundi 24 avril.

Séance du Reichstag. — L'emprunt de 120 mil-

lions a été définitivement adopté, à l'unanimité moins six voix.

Dans le cours de la discussion, M. de Bismark a déclaré que, lors même que le gouvernement français paierait le premier demi-milliard, l'évacuation des forts par les Allemands n'aurait lieu, conformément au traité, qu'après la conclusion de la paix.

Les négociations de paix à Bruxelles, a ajouté le prince-chancelier, ne paraissent pas avancer trop rapidement.

Il paraît que la France espère, après avoir repris des forces, obtenir des conditions plus favorables.

Cependant, nous ne tolérerons rien qui menace les préliminaires de paix.

Lors de l'explosion du mouvement à Paris, l'Allemagne n'a pas fait obstacle à une déviation des préliminaires de paix de la part du gouvernement de Versailles; mais, par ce fait, l'Allemagne a été obligée à faire des sacrifices pécuniaires et un déploiement de troupes considérable; et, en tout cas, elle doit disposer de ses forces afin d'être à la hauteur de toute éventualité.

Si la France ne payait pas les frais d'entretien des troupes, suivant les conditions, on serait obligé d'avoir recours de nouveau à des réquisitions en nature.

Bien qu'on ne puisse pas assurer une abstention à tout prix, on ne s'immiscera pas dans les affaires intérieures de la France.

Dans tous les cas, il serait de notre devoir de défendre nos droits et nos intérêts, s'ils venaient à être mis en danger.

LA JOURNÉE DU 26.

Le fort d'Issy a éprouvé ce matin un sérieux échec qui nous paraît de bon augure pour l'issue de la campagne inattendue que ces manœuvres de Cluseret et autres ont entreprise contre l'ordre.

Voici ce qui s'est passé: de tous les côtés, le tir a été furieux, la canonnade infernale. Tous les forts du Sud donnaient.

Montrouge, Vanves, Issy guerroyaient contre Bagneux, contre Châtillon, contre le Val-Fleury.

Un grand nombre de desobus qu'ils lançaient tombaient à Plessis-Piquet, et sur la route qui mène de Clamart au Petit-Bicêtre.

Les batteries de Châtillon, qui sont admirablement cachées par nos ouvrages, ont ainsi que celles de la Tour-aux-Anglais, répondu avec colère.

Par suite de la justesse de notre tir, le fort d'Issy a dû cesser le feu.

Du reste, ce pauvre fort, déjà si éprouvé pendant la guerre, a souffert cruellement dans la journée d'hier. Les bâtiments ont subi une destruction complète.

Les gardes nationaux ont dû travailler à refaire certains épaulements, parce que les Prussiens, une fois maîtres des forts, avaient détruit tous les ouvrages qui regardaient Châtillon, pour les refaire de l'autre côté, c'est-à-dire contre Paris.

Nos bombes ont traversé trois casernes. Les murs d'escarpe et de contrescarpe tiennent à peine. Une brèche de plus de cinq mètres est ouverte du côté gauche.

Les pièces à l'aide desquelles les gardes nationaux défendent le fort sont celles que nous avons vues aux remparts pendant le siège de Paris.

A la station du Point-du-Jour, au-dessous du pont du chemin de fer, la batterie établie près de l'octroi bat Meudon, l'endroit où se trouvait la lanterne de Diogène et le Mont-Valérien.

Ce sont même deux pièces placées entre les bastions 65 et 66, qui, dans la journée d'hier, sont, ainsi que nous le disions, parvenues à lancer dans le fort quelques obus.

Il est vrai que nombre de projectiles sont restés en route.

A cinq heures du soir, les pointeurs marins ont eu raison des artilleurs de la Commune.

Il est probable qu'une de leurs pièces aura été démontée.

A Saint-Cloud, à l'endroit dont nous parlions tout-à-l'heure, trois marins ont été atteints par un obus, l'un d'eux a eu le ventre ouvert.

Du côté d'Asnières, — car nous avons tourné aussi notre attention de ce côté, — il n'y a eu absolument que la canonnade ordinaire et les coups de fusil quotidiens.

Les commeneux tirent sans savoir sur qui, sans savoir s'ils tirent sur quelqu'un ou même sur quelque chose.

La gare de Saint-Ouen et la batterie de Levallois continuaient à tirer et à canonner le château de Bécon.

La locomotive blindée se tenait à l'écart, cachée derrière les premières maisons du pont.

Elle s'est avancée à un certain moment et a tiré sur nos positions, surtout sur le mur du château d'Asnières; notre batterie, installée à Asnières, lui a répondu avec un empressement tel que la locomotive a dû rétrograder en toute hâte.

Pour compléter la journée, voici les dépêches télégraphiques échangées depuis hier soir.

Rueil, 25 avril, 6 h. 30 soir.

Le général Ladmirault à M. le chef du Pouvoir exécutif et à M. le maréchal Mac-Mahon :

La suspension d'armes s'est passée avec la plus grande régularité et s'est terminée sans aucun incident. A six heures le feu a recommencé dans la direction d'Asnières. (Le Gaulois.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Une dépêche du Havre, en date du 24 avril, annonce qu'en conséquence d'un désaccord entre les généraux français et prussiens au sujet du retour en France des prisonniers français, les quatre vapeurs de la Compagnie transatlantique partis à Hambourg pour ramener des prisonniers, reviendront au Havre sans eux.

— Une députation de francs maçons est venue trouver M. Thiers et s'est présentée au nom de la franc-maçonnerie parisienne.

Il est bon de savoir que la franc-maçonnerie parisienne n'était représentée à la réunion dont la députation avait reçu ses pouvoirs que par trois cents personnes environ. Aucune des autorités supérieures de l'ordre n'assistait à cette assemblée, qui, par conséquent, n'avait pas de pouvoir réel.

Et il n'a pas paru bon, à un grand nombre de ceux qui s'étaient abstenus, de savoir que les délégués de ces trois cents personnes avaient pris sur eux de jeter la franc-maçonnerie dans la politique.

— L'occupation de Saint-Denis par nos troupes, à la place des Prussiens, est de plus en plus prochaine.

Le général Taphanel, qui y commanda pendant tout le siège, a reçu l'ordre d'avoir à se tenir prêt pour reprendre son poste au premier moment.

— M. Jules Favre vient, nous assure-t-on, d'être averti officiellement par notre chargé d'affaires à Londres, qu'un certain nombre de tableaux pris dans nos collections publiques de Paris ont été expédiés et vendus en Angleterre.

— Les barricades se perfectionnent et se renforcent sur tous les points de Paris.

Celle qui ferme la rue de Rivoli, à l'entrée de la place de la Concorde, prend des proportions gigantesques; sa hauteur est maintenant à niveau des murs du jardin des Tuileries.

La barricade élevée en avant de l'Arc-de-Triomphe, sur l'avenue de la Grande-Armée, n'est ni moins majestueuse, ni moins formidable.

Même avenue, une seconde barricade, très-large, très-solide aussi, mais moins élevée, a été construite à une vingtaine de mètres de la porte Maillot, en prévision du cas où les forces de l'Assemblée essaieraient de passer par la brèche que leur artillerie a faite sur ce point.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les élections qui auront lieu demain dimanche semblent devoir s'accomplir à Saumur, non pas avec indifférence, mais avec le calme et la dignité qui conviennent à la circonstance.

Nous sommes en effet déjà éloignés d'une époque où dans toutes les élections un besoin réel d'opposition se faisait sentir en présence de la pression administrative et le plus souvent des intérêts de coteries. Heureusement les temps sont changés. Les électeurs instruits par l'expérience ne voudront plus aujourd'hui prendre conseil que de leurs propres inspirations, qui, certes, ne peuvent les tromper. Ils appelleront de préférence au conseil municipal des hommes sages et éclairés dont ils connaissent les antécédents, qui en dehors des luttes politiques chercheront avant tout à assurer la prospérité de notre ville. Ils nommeront de préférence ceux qui veulent l'ordre et la tranquillité, qui cherchent à faire renaître la confiance et à faire revivre le commerce et l'industrie aujourd'hui profondément atteints.

Nous sommes donc persuadés que demain tous les électeurs se presseront au scrutin et que cette fois-ci nous n'aurons plus à déplorer des abstentions qui, dans les circonstances actuelles, seraient regrettables.

Ainsi que nous le laissons pressentir hier, la liste démocratique de Saumur a fait son apparition dans la soirée. Elle n'aurait pas, dit-on, été arrêtée sans difficultés. Des noms déjà prononcés

ne s'y trouvent pas : M. Guiot-Fourneau a refusé son adhésion, et M. Brillatz, dans une lettre qu'on lira plus loin, décline toute candidature.

MM. Bury, conseiller général.
Bodin, maire de Saumur.
Labiche, adjoint au maire.
Combiér, adjoint.
Abellard, ancien sous-préfet.
Terrien, maître charpentier.
Poulet, avoué.
Considérant, propriétaire.
Ernest Bardou, employé de banque.
Eugène Guédon, négociant.
Cholet, entrepreneur.
Le Blaye, notaire.
Mauriceau-Delaunay, négociant.
Jacob, industriel.
Gilbert-Lancement, négociant.
Louis Harrault, négociant.
Bonneau, peintre.
Garreau-Moulard, m^a de coirs.
(Anciens conseillers.)
Brillatz, pharmacien.
Coulon, propriétaire.
Gasnault fils, entrepreneur.
Guérin, ancien notaire.
Guérineau, restaurateur.
Jarry, négociant.
Liénard, négociant.
Luard, chapelier.
Voisin, propriétaire.

M. Brillatz, pharmacien à Saumur, nous a adressé, hier soir, la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Je vous serai obligé d'insérer, dans votre prochain numéro, que je prie les électeurs de vouloir bien considérer comme nulle ma candidature au conseil municipal : je ne puis accepter un mandat que mes occupations ne me permettraient pas de remplir.

» Agrérez, etc.

» BRILLATZ, pharmacien. »

On manquait donc de candidats, pour porter ainsi des citoyens qui n'avaient pas donné leur assentiment.

Le tirage de la loterie de St-Vincent-de-Paul a eu lieu jeudi, au siège de la Société, en présence d'un grand concours de spectateurs.

Voici la liste des numéros gagnants, qui devront être retirés le plus tôt possible, au siège de la Société, Grand'Rue, 49.

15, 33, 42, 49, 64, 79, 85, 86.
117, 140, 187, 188.
202, 207, 208, 216, 266, 272, 284, 293.
332, 345, 402, 426, 473, 495.
539, 558, 559, 575, 582, 586, 593.
621, 687, 700, 710, 753, 764, 795.
803, 823, 828, 869, 891, 898.

918, 963, 984.
1.000, 1.044, 1.066, 1.069.
1.169, 1.175, 1.178.
1.264
1.354, 1.367, 1.573, 1.590.
1.418, 1.462, 1.478, 1.483.
1.510, 1.556, 1.574.
1.615, 1.643, 1.663, 1.692.
1.711, 1.717, 1.725, 1.731.
1.829, 1.856, 1.890.
1.965, 1.978, 1982.
2.001, 2.002, 2.006, 2.009, 2.011, 2.016.
2.033, 2.038, 2.041, 2.054, 2.064.
2.152, 2.158, 2.162.
2.217, 2.246, 2.288.
2.421, 2.425, 2.426, 2.434, 2.454, 2.461.

Les lots non retirés dans le délai de deux mois restent acquis à la loterie.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Rétablissement des foires et marchés à bestiaux.
— Peste bovine.

ARRÊTÉ.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire,

Vu notre arrêté du 13 avril 1871, qui rétablit partiellement les foires et marchés à bestiaux ;

Vu les nouveaux renseignements qui nous sont parvenus sur la situation sanitaire et l'avis émis par la commission spéciale, dans sa réunion du 25 avril courant ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Continueront à être maintenus les foires et marchés à bestiaux dans tout l'arrondissement de Cholet, ainsi que dans les cantons des arrondissements d'Angers, de Baugé et de Segré où le typhus ne s'est jamais déclaré.

Art. 2. Les foires et marchés à bestiaux sont rétablis, à partir du 1^{er} mai prochain, dans les cantons d'Angers, de Beaufort, de Seiches, de Durtal, et dans la partie de l'arrondissement de Saumur, située au nord de la Loire ; et, à partir du 8 mai, dans le canton de Candé.

Art. 3. Toutes les foires et les marchés à bestiaux restent provisoirement interdits dans la partie de l'arrondissement de Saumur située sur la rive gauche de la Loire, et dans les cantons de Segré et du Lion-d'Angers.

Art. 4. Jusqu'à nouvel ordre, il ne pourra être conduit sur les marchés et foires du département, sans exception, aucun bétail provenant de la partie de l'arrondissement de Saumur située au sud de la Loire, des communes de Thorigné, Chambellay, le Lion d'Angers, Pruillé, la Membrolle, Grez-Neuville, Saint-Martin-du-Bois, la Chapelle-sur-Oudon, Segré, l'Hôtellerie-de-Flée, ainsi que des départements de la Mayenne, de la Sarthe et des Deux-Sèvres.

Art. 5. La circulation des bestiaux est absolument interdite sur les routes et chemins qui tra-

versent le territoire des communes désignées dans l'article précédent.

Cette interdiction s'applique également aux animaux conduits sur les foires et marchés et à ceux qui se rendent à toute autre destination.

Les propriétaires contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 6. Sont maintenus les articles 2, 5, 6 et 7 de notre arrêté du 13 avril 1871, ainsi que toutes les dispositions dudit arrêté non abrogées par le présent.

Art. 7. MM. les sous-préfets, maires, adjoints, commissaires de police, gardes-champêtres, et M. le commandant de la gendarmerie sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

En Préfecture, à Angers, le 25 avril 1871.

Le Préfet de Maine-et-Loire,
Baron L. LE GUAY.

L'Union de l'Ouest publie la lettre suivante :
Mongazon, 25 avril 1871.

Monsieur le Directeur,

Depuis quelques jours, on entend parler, à chaque instant, de curieuses découvertes faites dans nos champs, et surtout dans les cultures de choux, détruites par les gelées de l'hiver.

On aurait trouvé des graines en abondance sur les feuilles et les tiges de choux à moitié pétrifiées et décomposées. Ce phénomène semble fort extraordinaire à un grand nombre de personnes, et les hypothèses surgissent à l'envi pour en trouver une explication plus ou moins plausible. — Quelques-uns croient déjà, dit-on, y trouver un mode nouveau de reproduction de ces plantes qui, jusque-là, aurait échappé aux observations de nos agriculteurs ; d'autres sont tentés d'y voir une intervention miraculeuse de la Providence, voulant ainsi venir au secours des populations de nos campagnes, si cruellement éprouvées par la rigueur exceptionnelle de l'hiver. Aussi, ces derniers recueillent-ils ces graines avec soin et les sèment dans l'espoir d'obtenir des produits d'une qualité d'autant supérieure que l'origine de ces graines a été plus extraordinaire.

Je ne veux pas énumérer ici toutes les explications que l'on a essayé, et qui sont à peu près toutes également éloignées de la vérité. — Ce phénomène n'est pas nouveau ; et, à première vue, il m'a semblé facile de l'expliquer sans recourir au merveilleux ou à l'étrange. C'est cette explication que je vous envoie, monsieur le Directeur, en vous priant de l'insérer dans vos colonnes.

Une comparaison attentive de ces prétendues graines avec de vraies graines de choux, démontre évidemment une extrême différence de forme et de nature entre elles. — On pourra s'en convaincre par la description que je donnerai tout-à-l'heure.

D'ailleurs, ces productions, plus ou moins sem-

blables à des graines, existant sur les débris de plantes qui ont passé l'hiver exposés à la gelée et à la pluie, ne sont point rares. Le docteur Guépin en avait, autrefois, trouvé d'analogues sur le rachis à demi décomposé des épis de maïs ; De Candolle et Duby en ont également observé sur un certain nombre de plantes, spécialement sur les tiges mortes et à moitié pourries de la pomme de terre.

Je voudrais éviter de donner ici des noms scientifiques, et me contenter de dire que cette production, si semblable à une graine de chou, est tout simplement une espèce de champignon.

Les botanistes ont donné aux graines en question le nom de *sclerotium semen* (Tode) var. *Bra-sicæ* (de Fries). — Voici la description qu'en fait Duby dans son *Botanicon gallicum*, publié en 1828.

« Production sphérique-lenticulaire, passant successivement du blanc jaunâtre au brun luisant et enfin au noir ; ridée à l'extérieur et blanche à l'intérieur.

« La plupart du temps ce petit champignon est parfaitement globuleux, large de une à deux lignes, et d'une extrême dureté, quand il est sec.

« On le trouve à la fin de l'hiver et au printemps sur les tiges et les feuilles de choux en putréfaction, et qui ont passé l'hiver dans les champs. »

Agrérez, monsieur le Directeur, etc.

L'abbé L. BARDIN,
Profes^r d'hist. nat. à Mongazon.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 27 avril, 8 h. 5 m. soir.

Assemblée nationale : M. Thiers dit qu'il ne croit pas que le rôle de nouvelliste convienne au gouvernement, mais qu'à la veille des élections municipales il veut éclairer le pays sur la situation.

Elle est douloureuse, car le sang français coule, mais elle est consolante parce qu'il est permis d'en entrevoir le dénouement et aussi parce que chacun fait son devoir ; l'armée surtout qui est la garantie de notre salut.

Je ne puis sans indiscrétion dévoiler les opérations, mais je puis vous dire sans indiscrétion que les opérations du commandant en chef sont complètes, prises avec les plus profondes réflexions. Je me borne à fournir aux chefs les moyens de vaincre, eux en décident l'emploi.

Il serait téméraire de préjuger maintenant le temps dans lequel les opérations amèneront une pacification.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A AFFERMER

pour la Toussaint 1871,

Soixante-un ares 20 centiares de terre, au canton des Bas-Champs, commune de St-Lambert-des-Lévées, exploités par Bretignoles, et joignant MM. Thiffoine, Abellard, Baudouin et autres.

S'adresser, à M^e LAUMONIER, notaire. (62)

Étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

PETITE PROPRIÉTÉ

Située à Bagneux, rue des Pauvres,

Appartenant à la famille
LETEUILLE-LEDO,

Comprenant maison, jardin, vignes ;

Contenance : environ 55 ares.

On pourrait diviser par parties.

S'adresser : pour visiter, à M. LAPORTE, qui joint la propriété ; pour renseignements, à M^e LAUMONIER.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

DE LA RECOLTE DE FOIN D'UN PRÉ,

Situé à Saumur, île d'Offard.

Le dimanche 7 mai 1871, à midi et demi, M^e Méhous, notaire à Saumur, vendra aux enchères publiques, au domicile de M. Toupelin de la Doilière, île d'Offard, par lots ou en totalité, la récolte de foin et le regain d'un pré, situé à Saumur, île d'Offard, dépendant de la succession de M. Toupelin.

Le même jour, sera aussi affermé, à l'adjudication, le droit de paccage dans ledit pré depuis le 29 septembre 1871 au 1^{er} mars 1872.

On paiera comptant, plus 5/0/0.

S'adresser, pour les renseignements à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. Boutard, greffier de la justice de paix du canton sud de Saumur. (68)

Le vert de la prairie
Ponneau ouvrira lundi 1^{er} mai.

S'adresser au château de l'île Ponneau et sur la prairie au garde.

Une personne demande
une place de cuisinière.

Études de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, et MAURICEAU, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de saisie.

Le mardi 2 mai 1871, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. VOLLAND, marchand-revendeur à Saumur, rue Royale, à la vente publique aux enchères de toutes ses marchandises, mobilier et matériel, saisis par procès-verbal de M^e Mauriceau, huissier à Saumur.

Désignation.

Grande quantité de pièces d'indienne, pièces de damas, lustrines, couilts à couettes et à matelas, armoires à glaces et autres, glaces, pendules, commodes, bois de lits, buffets, tables, fauteuils, chaises, couettes, matelas, oreillers, traversins, couvre-pieds, couvertures, rideaux, vieille vaisselle, tableaux, etc., etc.

Grande quantité de belles planches et madriers en bois de noyer et autres, 1,000 feuilles de placage, portes et croisées, outils de menuisier et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
APPARTEMENT au premier étage,
rue Royale.
S'adresser à M. MILLOCHEAU.

A LOUER DE SUITE

BELLE MAISON, située aux Rosiers, près Saumur, avec écurie, remise, cour et jardin donnant sur la Loire.

S'adresser à M^{me} veuve VIDAL, aux Rosiers, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (60)

A LOUER

Pour la St-Jean 1871,

UNE MAISON AVEC ATELIER,
rue d'Orléans, en face l'hôtel d'Anjou.

S'adresser à M. BARDOU. (61)

A LOUER DE SUITE

MAISON, sise à Saumur, rue de la Fidélité, appartenant à M^{me} veuve Gigault.

Le rez-de-chaussée de cette maison conviendrait à l'installation d'un atelier, magasin ou restaurant.

S'adresser à M^{me} veuve GIGAUT, rue St-Nicolas, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (63)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenel, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.

S'adresser à M. Frédéric LEHOX.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON avec jardin, écurie et remise, rue Cendrière, à Saumur.

S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué. (17)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1871,

UNE MAISON BOURGEOISE

Située rue du Champ-de-Foire,

Occupée actuellement par M. le général Michel.

S'adresser à M. LEGUÉ, rue du Portail-Louis, n° 4. (45)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

Saumur, imp. de P. GODET.